

AR-0073-2024

**ARRETE PORTANT NOMINATION DES MEMBRES DU JURY
DES CONCOURS EXTERNE, INTERNE ET 3^{ème} CONCOURS
D'ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL PRINCIPAL
DE 2^{ème} CLASSE - SESSION 2024**

Le Président du **Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde**,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 42 ;

Vu le décret n° 2006-1690 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux ;

Vu le décret n° 2007-109 du 29 janvier 2007 modifié fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des adjoints administratifs territoriaux principaux de 2^{ème} classe ;

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 modifié relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale ;

Vu l'arrêté n° AR-0244-2023 en date du 19 juillet 2023 du Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde portant ouverture des concours externe, interne et 3^{ème} concours d'adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe session 2024 ;

Vu le procès-verbal de désignation du représentant du personnel de catégorie C au jury des concours externe, interne et 3^{ème} concours d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe, ouverts par le Centre de Gestion de la Gironde pour l'année 2024 et établi le 30 novembre 2023 ;

ARRETE

ARTICLE 1 - Sont nommées comme membres du jury des concours externe, interne et 3^{ème} concours d'adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe les personnes suivantes :

Elus locaux :

- Mme Agnès ALFONSO-CHARIOL, Maire de Sainte-Terre,
- M. Philippe BARRY, Maire de Saint-Priest-Sous-Aixe,
- M. Jean-Louis COSTES, Maire de Fumel,
- Mme Armelle MARTIN, Maire-Adjointe de Saint-Vaury.

Fonctionnaires territoriaux :

- M. Yoann BASTIANCIG, Attaché,
- Mme Patricia GIROUX, Adjoint administratif principal de 1^{ère} classe, représentante du personnel,
- Mme Amélie HUSTAIX, Attaché principal,
- M. Arnaud PORTE, Attaché.

Personnalités qualifiées :

- M. Yves ELICEITS, Directeur général des services,
- M. Hervé GANDOLFI, Adjoint au directeur de l'éducation,
- M. Ronan MEVELLEC, Directeur agence technique départementale,
- Mme Naïma SEHLI, Chef de bureau.

ARTICLE 2 - La présidence du jury est confiée à Monsieur Jean-Louis COSTES, Madame Agnès ALFONSO-CHARIOL est désignée comme remplaçante éventuelle du Président du jury en cas d'empêchement de celui-ci.

ARTICLE 3 - En sus des membres de jury mentionnés ci-dessus, des correcteurs pourront être désignés ou nommés pour participer avec les membres du jury à la correction des épreuves écrites ou aux interrogations orales.

ARTICLE 4 - Le présent arrêté sera transmis au représentant de l'Etat.

Le Président du Centre de Gestion,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet arrêté,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.



Fait à BORDEAUX,

Le 28 FEV. 2024

P/ Le Président,

Christophe DUPRAT
4^{ème} Vice-Président

Maire de Saint-Aubin-de-Médoc

RECEPTIONNE PAR LE REPRESENTANT DE L'ETAT LE 28 FEV. 2024

PUBLIE LE : 28 FEV. 2024

100

100

